



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du vendredi 27 mars 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2026

**Délibération n° DCM26-03-27P2
Election du Maire**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean Garcia, *Président de la séance,*

M. Gérard Bessière, Mme Michelle Guibal, M. Jean-Marie Sabatier, Mme Anne Boissière, M. Georges Elne-cave, Mme Corinne Gonzalez, M. Georges Bélart, Mme Agathe Khettab, M. Jean-Luc Barral, Mme Louise Jaber, Mme Joëlle Mouchoux, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Catherine Klein, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Cloé Vanzel, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, Mme Martine Minardi, Mme Odile Thiers et M. Jules Poussard, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-François Faustin, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Mme Claude Blaho Poncé, M. Patrick Javourey, Mme Hélène Cinési et M. Pierre Gros

Procurations :

M. Jean-François Faustin à Mme Anne Boissière

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Rapporteur : M. Jean Garcia

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122 1 à L.2122 17 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que, si aucun candidat n'obtient la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour, au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Considérant la candidature de M. Gérard Bessière ;

Sous la présidence de M. Jean Garcia, doyen d'âge du conseil municipal, conformément à l'article L.2122 8 du Code général des collectivités territoriales, Mme Louise Jaber et M. Georges Bélart sont désignés comme assesseurs et Mme Cloé Vanzel désignée comme secrétaire ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Gérard Bessière : 22 voix

Le Conseil municipal proclame élu Maire : M. Gérard Bessière

M. Gérard Bessière est immédiatement installé dans ses fonctions.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Président de séance,



Jean GARCIA